

# **SEANCE DU 18 AVRIL 2009**

Le dix huit avril deux mille neuf, à onze heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Guy LECOUTEUX, Maire.

**Etaient présents** : Annie PRIEUR, Gérard DUVAL, Marie-Claude LEGALLICIER, Laurent LEFEBVRE, Florence LOUVET, Pascal KNOBELSPIESS, Didier LEROY, Patrice PETIT, Chryseline GAUTIER, Catherine MERLEN, Isabelle DELAISEMENT, Danièle LASNON, Odile BIGO, Véronique LOUET-TINOCO et Christian BRUMACHON.

Formant la majorité des membres en exercice.

**Pouvoirs** : DESCHAMP Jean-François pouvoir à Marie-Claude LEGALLICIER et Anthony RENAUD pouvoir à Jean-Guy LECOUTEUX.

**Absente** : Françoise DENEUVE.

**Date de convocation** : 21 mars 2009

**Date d'affichage** : 21 mars 2009

**Nombre de conseillers** : En exercice : 19      Présents : 16      Votants : 18

-----

Le procès verbal de la réunion précédente a été adopté, **à l'unanimité**.

## **ETUDES PREALABLES ET ELABORATION DU DOSSIER DE CREATION DE LA ZAC DE NORMARE.**

### **Résultat de l'appel d'offres**

Monsieur le Maire indique au conseil municipal les résultats des délibérations de la commission d'appel d'offres :

La commission s'est réunie une première fois le 18 mars 2009 à 16 h 30 pour procéder à l'ouverture des sept offres de prestataires qui ont répondu à notre consultation, il s'agit :

- ORPUS
- EXPERTISE URBAINE
- ATaub
- INFRA SERVICE
- ALIQUANTE
- SNETA
- SIAM

La commission a vérifié que tous les dossiers étaient complets et après un premier examen a décidé de se réunir une nouvelle fois, le 24 mars 2009 pour analyser les offres.

Les trois cabinets arrivés en tête, ALIQUANTE – S.N.É.T.A et ORPUS ont été entendus lors d'une réunion de négociation le 16 avril 2009 dans l'après-midi.

La commission a ensuite délibéré et c'est la Sté S.N.É.T.A. qui a été retenue.

Cette société possède les moyens et les compétences, sa note de cadrage répond aux objectifs de la commune, le coût de sa prestation est le moins disant, soit : 18 000 euros HT.

En conséquence, le conseil municipal prend acte de la décision de la commission d'appel d'offres qu'il approuve et autorise Monsieur le Maire à signer le marché à intervenir.

***A l'UNANIMITÉ***

## **QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur Jean-Guy LECOUTEUX distribue le planning prévisionnel des réunions pour Mai/Juin (annule et remplace celui du 7 avril 2009).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 heures 45.